

tion de l'École nationale des pompiers du Québec, pour un mandat de deux ans;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de l'École nationale des pompiers du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes, dans la mesure où elles ne sont pas remboursées de ces frais par leur employeur respectif.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34890

Gouvernement du Québec

Décret 1124-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT la desserte aérienne du réseau secondaire de la Basse-Côte-Nord

ATTENDU QUE le gouvernement, par le décret numéro 1420-97 du 29 octobre 1997, autorisait le ministre des Transports à subventionner la desserte aérienne du réseau secondaire de la Basse-Côte-Nord, pour la période du 1^{er} décembre 1997 au 30 novembre 2000, jusqu'à un montant maximum de 2 400 000 \$;

ATTENDU QUE le service de desserte aérienne du réseau secondaire de la Basse-Côte-Nord serait déficitaire, sous sa forme actuelle, sans la contribution financière du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir jusqu'au 31 août 2001 un service subventionné de desserte aérienne sur le réseau secondaire de la Basse-Côte-Nord afin de désenclaver les localités isolées de Kegaska, La Romaine, Tête-à-la-Baleine et La Tabatière;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires au maintien du service excèdent les 2 400 000 \$ déjà autorisés;

ATTENDU QUE le ministre des Transports peut, en vertu de l'article 4 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., 1981, c. A-6, r. 22) et ses modifications subséquentes, tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approba-

tion préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QU'il soit autorisé à subventionner, jusqu'au 31 août 2001, le maintien du service de desserte aérienne du réseau secondaire de la Basse-Côte-Nord;

QU'un montant maximum de 1 000 000 \$, autorisé à même le budget du ministère des Transports selon les crédits votés à cet effet par l'Assemblée nationale, soit ajouté à la subvention maximale initiale de 2 400 000 \$ visée au décret numéro 1420-97 du 29 octobre 1997.

Le greffier du conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34891

Gouvernement du Québec

Décret 1125-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE les municipalités et les régies intermunicipales, les établissements et la régie régionale de la santé et des services sociaux, les entreprises et les organismes mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail, modifié par l'article 59 du chapitre 40 des lois de 1999;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

ANNEXE

1. Des municipalités et des régies intermunicipales

		Ville de Blainville	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2301 AM-1000-5197
		Ville de Bromptonville	Syndicat national des employés de la Municipalité de Bromptonville (CSN) AM-1000-9366
		Ville de Candiac	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912 AM-1000-9346
		Ville de Candiac	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377 AM-1000-9350
		Municipalité de Cantley	Syndicat des employés (ées) de la Municipalité de Cantley (CSN) AM-1002-2347
Ville d'Amos	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1322 AM-1000-9351	Ville de Cap-de-la-Madeleine	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423 AQ-1003-9732
Ville d'Aylmer	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1001-7561	Ville de Chambly	Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (CSN) AM-1002-7625
Ville de Beauport	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2443 AQ-1003-5174	Ville de Château-Richer	Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) AQ-1003-3105
Ville de Beauport	Syndicat des employés et employées municipaux de Beauport (SCFP, section locale 2224) AQ-1003-5621	Ville de Châteauguay	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2294 AM-1000-9518
Ville de Bedford	Syndicat national de l'automobile, de l'aérospaciale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada) AM-1000-9335	Ville de Châteauguay	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1299 AM-1000-9521
Ville de Bellefeuille	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2342 AM-1002-9251	Municipalité de Chute-Saint-Philippe	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2609 AM-1002-6861
Municipalité des Bergeronnes	Syndicat des employés municipaux des Bergeronnes AQ-1004-9244	Ville de Coaticook	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2811 AM-1001-1863
Ville de Black Lake	Syndicat des salariés-e-s de la Ville de Black Lake (CSN) AQ-1003-9755	Communauté urbaine de Montréal	Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal AM-1001-4528
		Communauté urbaine de Montréal	Association des chimistes professionnels de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal AM-1001-4524

Communauté urbaine de Montréal	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301 AM-1001-4517	Ville d'East Angus	Syndicat des employés municipaux d'East Angus AM-1001-5295
Communauté urbaine de Montréal	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) AM-1001-5795	Municipalité de Fatima	Syndicat des employés municipaux des Îles (CSN) AQ-1004-6312
Communauté urbaine de Montréal	Syndicat professionnel des ingénieurs de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal AM-1001-5802	Ville de Forestville	Syndicat des employés municipaux de Forestville AQ-1003-3121
Communauté urbaine de l'Outaouais	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1504 AM-1001-3941 AM-1002-2581	Ville de Granby	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby AM-1001-4833
Communauté urbaine de l'Outaouais	Syndicat des employés de la Communauté régionale de l'Outaouais (CSN) AM-1002-0868	Municipalité de Grande-Île	Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Grande-Île (CSN) AM-1002-0274
Ville de Cowansville	Syndicat des employés municipaux de Cowansville (cols bleus) (FEMSQ) AM-1001-5488	Ville de Greenfield Park	Syndicat des employées et des employés professionnels (les) et de bureau, section locale 57 (SIEPB-CTC-FTQ) AM-1000-9563
Municipalité de Crabtree	Syndicat des employé-e-s municipaux de Crabtree (CSN) AM-1001-0139	Municipalité de Havre-Saint-Pierre	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4466 AQ-1004-8838
Municipalité de Delisle	Syndicat démocratique des salariés de la Corporation municipale de Delisle AQ-1003-4043	Ville d'Hudson	Union des employés(ées) de la Ville d'Hudson AM-1002-2827
Ville de Delson	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1001-0443	Ville de Hull	Association des employés municipaux de la Ville de Hull inc. (CSN) AM-1001-5732
Ville de Disraeli	Syndicat des employés municipaux de la région de Thetford Mines inc. AQ-1003-3254	Ville de Hull	Syndicats des employés municipaux de la Ville de Hull inc. (CSN) AM-1001-5546
Ville de Dolbeau-Mistassini	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2468 AQ-1004-5804	Ville de Huntingdon	Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) AM-1000-9269
Ville de Dollard-des-Ormeaux	Syndicat des employées et employés professionnels (les) et de bureau, section locale 57 (SIEPB-CTC-FTQ) AM-1001-7899	Ville d'Iberville	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville d'Iberville (CSN) AM-1002-2594
Ville de Drummondville	Syndicat des employés municipaux de Drummondville AQ-1003-9749 AM-1002-4842	Ville de Joliette	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 AM-1001-5652
		Ville de Kirkland	Syndicat des employés municipaux de Kirkland (AFEMSQ) AM-1000-4112

Ville de Kirkland	Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Kirkland (FISA) AM-1000-9240	Ville de Laval	Syndicat des employés de bureau en service technique et professionnel de Ville de Laval (SCFP section locale 1113) AM-1002-5899
Ville de La Prairie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 309 AM-1000-9684 AM-1000-9690	Ville de Le Gardeur	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2168 AM-1000-9088
Ville de Lachenaie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2009 AM-1001-0399	Municipalité de Les Cèdres	Union des employés et employées de service, section locale 800 AM-1002-0963
Ville de Lachine	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2288 AM-1000-9880	Municipalité de Les Escoumins	Syndicat des employés municipaux de Les Escoumins AQ-1003-4048
Ville de Lachute	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 AM-1000-9542	Ville de Lévis	Syndicat des employés municipaux de la Ville de Lévis (FISA) AQ-1004-1005
Municipalité de Lac-Kénogami	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3142 AQ-1003-2364	Ville de Masson-Angers	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2320 AM-1000-9059
Ville de Lac-Mégantic	Syndicat des employés municipaux de Lac-Mégantic AM-1000-9683	Ville de Mercier	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3153 AM-1001-5849
Ville de Lac-Saint-Charles	Syndicat des employés municipaux de Lac-Saint-Charles AQ-1003-1979	Ville de Mont-Joli	Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) AQ-1003-3128
Ville de Lac-Saint-Charles	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2910 AQ-1003-4031	Ville de Mont-Laurier	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Laurier (CSN) AM-1001-2298 AM-1001-3261
Ville de Lafontaine	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Lafontaine (CSN) AM-1002-8387	Municipalité de Mont-Tremblant	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Mont-Tremblant (CSN) AM-1002-5829
Ville de LaSalle	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 323 AM-1001-0961	Ville de Montréal-Est	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2955 AM-1000-9472
Paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Syndicat des salariés de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur AQ-1004-2327	Ville de Montréal-Nord	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 708 AM-1000-9738
Ville de L'Assomption	Syndicat des employés de la Ville de L'Assomption (CSN) AM-1000-9293	Ville de Montréal-Nord	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1177 AM-1000-6499
Municipalité de L'Étang-du-Nord	Syndicat des employés municipaux de L'Étang-du-Nord (CSN) AQ-1004-6268		

Ville de Nicolet	Syndicat des employé(-es) de la Ville de Nicolet (CSN) AQ-1003-3132	Municipalité de Saint-Agapit	Syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (CSD) AQ-1003-1454
Ville de Notre-Dame-du-Lac	Syndicat des employé-e-s municipaux de la Ville de Notre-Dame-du-Lac AQ-1003-3047	Municipalité de Saint-Amable	Fraternité internationale des travailleurs industriels, local 349A AM-1002-3007
Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	Syndicat des employé(e)s municipaux de Notre-Dame-du-Nord (CSN) AM-1002-2592	Municipalité de Saint-Ambroise	Syndicat des employés municipaux de Saint-Ambroise (FISA) AQ-1003-7903
Ville d'Otterburn Park	Syndicat des employés de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu AM-1000-9220	Municipalité de Saint-Bruno	Syndicat des employés municipaux de Saint-Bruno AQ-1003-1455
Ville d'Outremont	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 303 AM-1000-9771	Ville de Saint-Constant	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2566 AM-1000-9309 AM-1000-9305
Ville de Pincourt	Syndicat national des employés de Pincourt AM-1000-9470	Paroisse de Saint-Damien	Syndicat internationale des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac, et meunerie, section locale 333 AM-1002-0048
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix (CSN) AQ-1004-9273	Ville de Saint-Eustache	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1619 AM-1001-1799
Municipalité de Pointe-du-Lac	Syndicat des employés de la Municipalité de Pointe-du-Lac AQ-1003-2767	Paroisse de Saint-Gérard-Majella	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3589 AM-1002-1834
Municipalité de Prévost	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3648 AM-1002-2545	Ville de Saint-Hubert	Syndicat des cols bleus de la Ville de Saint-Hubert AM-1001-7943
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Rive-Sud de Québec	Association des salariés de l'incinérateur Rive-Sud AQ-1003-9108	Ville de Saint-Jérôme	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1017 AM-1000-9615
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Rive-Sud de Québec	Syndicat des employés de remplacement de la gestion des déchets de la Rive-Sud (FISA) AQ-1004-0920	Ville de Saint-Jérôme	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308 AM-1000-9616
Régie intermunicipale de police des Seigneuries	Syndicat des salariés (es) et répartiteurs de la Régie intermunicipale de la police des Seigneuries AM-1002-7123	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-1003-3257
Municipalité de Sacré-Coeur	Syndicat des employés municipaux de Sacré-Coeur AQ-1003-3067	Paroisse de Saint-Jovite	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Saint-Jovite (CSN) AM-1002-3135

Ville de Saint-Lambert	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 310 AM-1000-9605	Municipalité de Sayabec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 AQ-1003-3171
Ville de Saint-Laurent	Syndicat des employés de la Ville de Saint-Laurent inc. AM-1001-5095	Ville de Senneterre	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 988 AM-1000-8276
Ville de Saint-Laurent	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Saint-Laurent inc. AM-1001-5097	Ville de Shawinigan-Sud	Syndicat des employés (es) manuels de Shawinigan (CSN) AQ-1003-9748
Ville de Saint-Luc	Syndicat québécois des employés et des employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1002-3583	Ville de Sherbrooke	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3672 AM-1002-3009
Village de Saint-Marc-des-Carières	Syndicat des travailleuses et des travailleurs municipaux de Saint-Marc-des-Carières (CSN) AQ-1003-4042	Ville de Sorel-Tracy	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Tracy AM-1004-8850
Municipalité de Saint-Méthode-de-Frontenac	Employés de la Municipalité de Saint-Méthode-de-Frontenac (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2902) AQ-1003-1777	Village de Tadoussac	Syndicat des employés municipaux de Tadoussac AQ-1003-5579
Ville Saint-Romuald	Syndicat des employés municipaux de Saint-Romuald, section locale 2334 (SCFP) AQ-1003-7539	Municipalité de Canton Tremblay	Syndicat des employés municipaux de Canton Tremblay AQ-1003-2739
Ville Saint-Romuald	Syndicat des employés municipaux de Saint-Romuald, section locale 2334 (SCFP) AQ-1003-7539	Ville de Val-Bélair	Syndicat des employés municipaux de la Ville de Val-Bélair (FISA) AQ-1003-5252
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel	Métallurgistes Unis d'Amérique, local 6910 AM-1000-8897	Municipalité de Val-des-Lacs	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2531 AM-1000-7244
Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1963 AM-1000-9251	Ville de Val-d'Or	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128 AM-1000-9681
Ville de Sainte-Foy	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3622 AQ-1004-1460	Ville de Varennes	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1965 AM-1000-9176 AM-1000-9178
Ville de Sainte-Julie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 AM-1000-9217	Ville de Vaudreuil-Dorion	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 AM-1002-5378
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1962 AM-1000-9199	Ville de Vaudreuil-Dorion	Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion (CSN) AM-1002-5383
Municipalité de Sainte-Thècle	Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) AQ-1004-4267	Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges (CSN) AM-1002-6038

Ville de Ville-Marie
Syndicat canadien de la fonction
publique, section locale 1966
AM-1002-1706

2. Des établissements et une régie régionale de la santé et des services sociaux

Coopérative de travail du
Pavillon de Beauharnois
Syndicat des travailleuses et travailleurs
de la Coop de travail du Pavillon
Beauharnois (CSN)
AM-1002-6259

Hôtellerie Parc des Braves
Syndicat des travailleurs de l'Hôtellerie
du Parc des Braves (CSN)
AQ-1003-2548

Jardins du Haut-Saint-
Laurent (1990) enr.
Syndicat québécois des employées et
employés de service, section locale 298
(FTQ)
AQ-1004-1415

Jardins intérieurs de
Saint-Lambert inc.
Syndicat des travailleuses et travailleurs
des résidences et centres d'hébergement
privés de la Rive-Sud de Montréal
(CSN)
AM-1002-6770

Manoir Drummond
Syndicat des travailleuses et travailleurs
du Manoir Drummond (CSN)
AM-1004-8825

Manoir Fleury enr.
Syndicat des salariés(es) du Manoir
Fleury enr.
AM-1002-4186

Manoir Pointe-aux-
Trembles inc.
Syndicat québécois des employées et
employés de service, section locale 298
(FTQ)
AM-1002-8488

Régie régionale de la santé
et des services sociaux du
Bas-Saint-Laurent
Syndicat canadien de la fonction
publique, section locale 1107
AQ-1004-9153

Résidence Pie IX
2164-4638 Québec inc.
Syndicat des travailleuses et travailleurs
des centres d'hébergement du Grand
Montréal (CSN)
AM-1002-8303

Société Senna (SENC)
Syndicat des salariés-es du Centre
Arthur Beauséjour (CSN)
AM-1002-9464

Syndicat des copropriétaires
du Complexe
Domiciliaire Le Renoir
Syndicat des travailleuses et des
travailleurs du complexe Le Renoir
(CSN)
AM-1002-4269

Villa de Jonquière
(Société en commandite)
Union des employés et employées de
service, section locale 800
AQ-1004-1339

Villa Victoria inc.
Syndicat québécois des employées et
employés de service, section locale 298
(FTQ)
AM-1004-8602

3. Des entreprises de transport par autobus

Société de transport de
la Communauté urbaine
de Montréal (STCUM)
Fraternité des constables et agents de la
paix de la STCUM
AM-1001-4862

Société de transport de la
Rive-Sud de Montréal
Syndicat des employés d'entretien de la
Société de transport de la Rive-Sud de
Montréal (CSN)
AM-1001-2220

Transport adapté du
Québec Métro inc.
Métallurgistes Unis d'Amérique,
local 7708
AQ-1003-2383

4. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz, d'électricité ainsi qu'une entreprise d'emmagasinement de gaz

Société en commandite
Gaz Métropolitain
Syndicat des employés de
Gaz Métropolitain inc.(CSN)
AM-1002-3669

5. Des entreprises qui exploitent ou entretiennent un système d'aqueduc, d'égout, d'assainissement ou de traitement des eaux

Régie de l'aqueduc
intermunicipal du
Bas-Richelieu
Syndicat des employés de la Régie de
l'AIBR (CSN)
AM-1000-9915

Régie de l'eau de l'Île Perrot
Syndicat des travailleuses et travailleurs
de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
(CSN)
AM-1002-4275

6. Un organisme de protection de la forêt contre les incendies reconnu en vertu de l'article 125 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1)

Société de la protection
des forêts contre le feu
(SOPFEU)
Syndicat canadien de la fonction
publique, section locale 3391
AM-1002-4417

7. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

Comité inter-municipal de gestion des déchets du comté de Champlain	Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) AQ-1004-4387
Groupe Sani-gestion inc. Division: Services Sanitaires Saguenay	Union des employés et employées de service, section locale 800 AQ-1004-0889
Viandes Pierre Trottier (VPT) enr.	Syndicat National des employés de la Coopérative avicole de Saint-Damase AM-1003-0138

8. Des entreprises de transport par ambulance

Ambulance Chicoutimi	Techniciens-ambulanciers (RETAS) (Lac-Saint-Jean) (CSN) AQ-1004-8651
Ambulance du Bas-Saint-François inc.	Rassemblement des techniciennes et techniciens ambulanciers du Centre du Québec (CSN) AM-1004-9432
Centrale de coordination santé de la région de Québec (03)	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Centrale de coordination santé de la région de Québec (CSN) AQ-1004-3869

9. Un organisme mandataire de l'État

Institut national de santé publique du Québec	Association professionnelle des technologistes-médicaux du Québec AQ-1004-8117
Institut national de santé publique du Québec (Service provincial de dépistage par laboratoire)	Syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu de Lévis (CSN) AQ-1004-8690
Institut national de santé publique du Québec	Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec AQ-1004-8355
Institut national de santé publique du Québec	Syndicat des professionnelles et professionnels des Affaires sociales du Québec (SPPASQ-FP-CSN) AQ-1004-8256 AQ-1004-8257
Institut national de santé publique du Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2667 AM-1004-7358

Gouvernement du Québec

Décret 1126-2000, 20 septembre 2000

CONCERNANT une modification au décret 874-2000 du 28 juin 2000 relatif au maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le décret n^o 874-2000 du 28 juin 2000 prévoit que les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe dudit décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE ce décret a désigné Gaz Métropolitain Plus inc. comme un service public et le Syndicat des employés de Gaz Métropolitain inc. (CSN) comme une association accréditée devant maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE Gaz Métropolitain Plus inc. n'aurait pas dû être désigné par décret comme un service public au sens du Code du travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE le décret n^o 874-2000 du 28 juin 2000 soit modifié par la suppression, dans le quatrième article de l'annexe de ce décret, de la désignation de «Gaz Métropolitain Plus inc.» comme employeur et du «Syndicat des employés de Gaz Métropolitain inc. (CSN)» comme une association accréditée;

QUE le présent décret annule les obligations faites à Gaz Métropolitain Plus inc. et au Syndicat des employés de Gaz Métropolitain inc. (CSN) par l'adoption du décret n^o 874-2000 du 28 juin 2000;

QUE ce décret entre en vigueur le jour de son adoption;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34893